



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'AUDIT
DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE GESTION DES EAUX
PLUVIALES URBAINES ET ETUDE STRATEGIQUE DES MODES DE GESTION -
SIGNATURE DU MARCHE SUBSEQUENT N°1**

Vu la décision n°2022_592, du 16 septembre 2022, par laquelle le Président a autorisé la signature d'un accord-cadre ayant pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audit des services d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines et étude stratégique des modes de gestion, conclu avec un montant maximum de 200 000 € HT, pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat avec le groupement conjoint COLLECTIVITES CONSEILS (mandataire) / AMODIAG / SORBA PAYRAU Avocats, situé à Paris (75014), 69 avenue du Maine,

Considérant que l'accord-cadre a été notifié le 26 septembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°1 « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les procédures de concession de service public pour l'exploitation des services d'assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines afin de garantir le fonctionnement et la continuité du service public » pour la réalisation de la mission n°5 « Études et analyses complémentaires » de l'accord-cadre,

Considérant que le groupement attributaire a été consulté et a répondu dans le délai,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer le marché subséquent n°1, Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les procédures de concession de service public pour l'exploitation des services d'assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines afin de garantir le fonctionnement et la continuité du service public, correspondant à la mission 5 « Etudes et analyses complémentaires », de l'accord-cadre mono-attributaire ayant pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'audit des services d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines et étude stratégique des modes de gestion au groupement conjoint COLLECTIVITES CONSEILS (mandataire) / AMODIAG / SORBA PAYRAU Avocats, situé à

Paris (75014), 69 avenue du Maine, pour un montant de 49 825 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), pour un délai d'exécution fixé de la notification du marché subséquent n°1 au 30 juin 2024.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...**24 JUIL. 2023**

Par délégation du Président
La Vice-présidente déléguée,



LAVERSIN Corinne

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **24 JUIL. 2023**

Et de la publication le : **24 JUIL. 2023**

Par délégation du Président
La Vice-présidente déléguée,



LAVERSIN Corinne